

*Droits de la personne*

En annonçant récemment un relèvement du budget du multiculturalisme, le gouvernement cherchait encore une fois à se gagner les bonnes grâces des collectivités ethnoculturelles, juste avant les élections anticipées. Le gouvernement a annoncé que le budget du multiculturalisme était fixé à 50 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Cela ne paraît pas si énorme quand on fait la division par cinq. Le gouvernement nous dit donc que le budget du multiculturalisme sera désormais de 10 millions par année, un peu moins de 2 millions de plus par rapport au budget précédent.

C'est il y a quatre ans sans doute que le gouvernement a promis pour la première fois de porter à 10 millions de dollars le budget annuel du multiculturalisme. Il lui aura fallu quatre ans, et la pensée de nouvelles élections, pour renouveler cette promesse. Mais l'expérience d'il y a quatre ans nous enseigne qu'il ne faut pas attacher trop de crédit à une pareille promesse.

D'après les dépenses actuelles de la Direction générale du multiculturalisme, nous pouvons nous attendre à ce que 40 p. 100 de son budget, soit 4 millions de dollars, soient consacrés à la publicité et aux frais administratifs. Une somme de 3 millions de dollars servira à financer des organismes à caractère culturel comme l'Office national du film et le Musée de l'Homme. Il reste donc en gros 3 millions de dollars à décerner directement aux collectivités ethnoculturelles pour le maintien de la langue et de la culture, ce qui ne représente pas grand chose si l'on considère que le gouvernement compte dépenser 4.5 millions de dollars en une seule semaine pour la Fête du Canada. Compte tenu du fait que nos collectivités ethnoculturelles—et je songe à celles qui ne sont ni d'origine française ni d'origine anglaise—représentent plus d'un tiers de la population du Canada, c'est une honte véritable de ne prévoir que 10 millions de dollars par an à cet effet.

L'été dernier, le gouvernement a eu l'occasion de contribuer de manière constructive à la réalisation de l'idéal multiculturel du Canada, mais il n'a pas saisi l'occasion. On a alors présenté une motion visant à modifier la Loi sur l'immigration de manière à tenir compte non seulement de l'aspect bilingue mais de l'aspect multiculturel de la société canadienne. Nous, de l'opposition, nous sommes déclarés en faveur de la motion qui reconnaissait le fait que le Canada est une mosaïque d'ethnies, toutes également désireuses de s'épanouir dans leur propre culture et de participer sur un pied d'égalité à l'édification et à l'évolution de la société canadienne. Cependant, la motion a été rejetée par les ministériels, ce qui vous fait douter de la sincérité du gouvernement quand il prêche le multiculturalisme.

Étant donné l'attitude du gouvernement, qui ne s'engage à rien, il n'est pas surprenant que beaucoup de Canadiens ne connaissent pas encore très bien les objectifs de la politique de multiculturalisme. Une étude des attitudes de la majorité, récemment publiée, révèle que la plupart des Canadiens ne sont même pas au courant de ce que signifie cette politique et ceux qui en connaissent l'existence croient qu'il s'agit seule-

ment de permettre aux immigrants de maintenir leurs traditions et leur folklore. Il est évident qu'il faudra déployer encore beaucoup d'efforts pour que tous les Canadiens, quelle que soit leur origine ethnique, ne se contentent pas d'accepter passivement le principe du multiculturalisme mais qu'ils en comprennent les implications pratiques et qu'ils l'appliquent dans la vie quotidienne.

Notre parti croit que la clé d'une politique de multiculturalisme plus dynamique réside dans le fait de confier plus de décisions aux communautés ethnoculturelles au Canada. On pourrait faire un premier pas dans ce sens en modifiant la méthode de sélection des représentants au Conseil consultatif canadien du multiculturalisme. A l'heure actuelle, les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement. Nous croyons que ce n'est pas la bonne façon. Ces gens devraient être élus par les communautés ethnoculturelles qu'ils représentent.

Nous croyons aussi qu'il faut essayer davantage de donner suite aux recommandations du Conseil consultatif du multiculturalisme. Jusqu'ici, les recommandations du Conseil ont fréquemment été oubliées et accumulées probablement de la poussière dans un coin obscur de la direction. Le Conseil a, par exemple, souligné à de nombreuses reprises l'importance capitale de la langue pour conserver sa culture et a recommandé à plusieurs occasions au gouvernement d'adopter des ententes fédérales-provinciales établissant l'enseignement dans la troisième langue dans le système d'écoles publiques. Inutile de dire que le gouvernement a fait fi en grande partie de ces recommandations.

Depuis sa création, le Conseil a également recommandé que l'on révise le mandat de la Société Radio-Canada et que l'on autorise la réalisation d'émissions multilingues, mais jusqu'ici les résultats n'ont guère été encourageants. Le Conseil a recommandé en outre que tous les organismes culturels fédéraux comptent dans leur conseil d'administration des personnes compétentes de diverses souches ethnoculturelles.

Pour réussir une politique de multiculturalisme, il faut en tenir compte à tous les niveaux, et notamment dans l'éducation, auprès des médias, des journaux, dans la littérature, les arts et le spectacle, les programmes de musées, les centres culturels communautaires, les services du gouvernement, les programmes pour les jeunes et les relations avec les autres pays. Enfin, si nous voulons réellement modifier les dispositions des gens au Canada, il faut donner une part éminente au multiculturalisme dans notre système d'éducation. Dès le début de la Confédération, monsieur l'Orateur, la raison d'être même du Canada, en tant que pays unifié et civilisé, reposait sur des questions culturelles et linguistiques.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Comme il est 6 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que conformément à l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées. La Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)